

Master en expertise comptable et fiscale (alternance)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

M112 Droit comptable et législation relative aux comptes annuels 2			
Ancien Code	ECEC1M12EC112	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCM1120		
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sarah SEGOND (sarah.segond@helha.be) Christophe MEGANCK (christophe.meganck@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours répond aux exigences professionnelles en terme de droit comptable par l'utilisation de ses textes légaux et l'analyse de problématiques concrètes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Intégration: intégrer et reformuler les connaissances et les idées d'un domaine spécifique ou à l'interface entre différents domaines. Agir dans des contextes imprévisibles, complexes et spécialisés

Analyse approfondie des sources de droit comptable belges et européennes ainsi que des règles comptables issues du Code de droit économique, du Code des Sociétés et des associations et des arrêtés royaux qui régissent cette matière. Prise en compte du poids croissant des normes IFRS et du droit comptable comparé (ex. LUX GAAP). Etude de la doctrine, des avis de la CNC et de la jurisprudence. Le cours inscrit aussi le droit comptable dans une perspective historique (origines) et politique (rôle du droit comptable expliquant notamment la composition de la CNC et les différents ministres compétents...).

Acquis d'apprentissage ITAA :

Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable :

- d'appréhender les principes de la doctrine comptable. Il maîtrisera ainsi les principes et directives des normes comptables belges au-delà des aspects techniques d'enregistrement
 - d'effectuer une analyse argumentée d'une réglementation ou d'un principe lié au droit comptable belge ou européen, le cas échéant en adéquation avec les normes comptables internationales
 - De s'assurer de la conformité de la comptabilité aux exigences des réglementations relatives au droit comptable lors de l'établissement des comptes annuels individuels, consolidés et de la restructuration du bilan et du compte de résultats
 - De retrouver, d'analyser de manière approfondie et d'appliquer un principe de droit comptable ou une disposition légale de source belge ou européenne en conformité avec les normes internationales
- De vérifier et d'assurer la conformité de la comptabilité et des documents aux exigences légales et réglementaires

Tâches ITAA :

Etablir les comptes annuels individuels

- Opérer la restructuration du bilan et du compte de résultat
- Dégager les agrégats du bilan et donner une interprétation de ces derniers
- Calculer les éléments nécessaires à une interprétation des flux de trésorerie et en donner une interprétation
- Calculer les ratios et en donner une interprétation

Contextualiser les interprétations en fonction du domaine de l'entreprise et du contexte national et international

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECEC1M12EC112A Droit comptable et législation relative aux comptes annuels 2

30 h / 3 C

Contenu

Introduction

I. Le droit commun comptable des entreprises et le processus comptable - Notions diverses (définition, particularités, processus de développement, processus comptable...)

II. Les sources du droit commun comptable belge

1. Les sources contraignantes

2. La jurisprudence

3. La doctrine

4. Le droit comptable comparé

5. Les normes IAS/IFRS

III. Rôle informationnel des comptes annuels et des comptes consolidés

IV. Les principes comptables - Le cadre conceptuel

A. Principes comptables

1. Introduction

2. Principes relatifs aux fondements

3. Principes relatifs à la saisie des faits comptables

4. Principes relatifs à l'évaluation

5. Principes relatifs à l'information

B. Le cadre conceptuel

V. Les règles formelles relatives à la tenue de la comptabilité générale des entreprises en Belgique - Droit de la comptabilité

VI. Le droit des comptes annuels et le droit des comptes consolidés des entreprises en Belgique

VII. Les normes comptables internationales (IAS/IFRS)

VIII. Eléments de droit pénal liés à la comptabilité et aux comptes annuels et consolidés

XIX. Obligations comptables des ASBL, AISBL et fondations

Démarches d'apprentissage

Cours magistral avec mises en situation, à travers des études de cas pratiques en lien avec la législation relative aux comptes annuels

Possibilité d'utilisation de l'ITAA-Lex, si l'enseignant en fait la demande aux étudiants

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation				100		100

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).